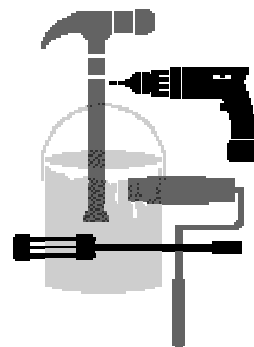


DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de Dole  
Canton de Dole Sud Ouest

*Ville de DAMPARIS*

Tél. : 03.84.79.74.74  
Fax. : 03.84.71.49.63  
E-Mail : mairie@ville-damparis.fr



## RAPPEL

Dans un souci de tranquillité publique, il est rappelé que toutes activités occasionnant des nuisances sonores (notamment appareils de bricolage et jardinage) sont strictement limitées par l'arrêté municipal n°566 du 15 mai 1996 :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h.

En cas de non respect de ces dispositions, les gardes champêtres communaux seront chargés de verbaliser les contrevenants.

Damparis, le 26 juin 2007

Le Maire,  
Michel GINIES